

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

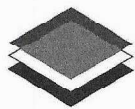
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 06078

Numéro SIREN : 903 292 811

Nom ou dénomination : A.V.A.L.

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 10716



PMC

Expertise Comptable

SAS A.V.A.L.

8 CHEMIN DE MARSALETTE

33650 LA BREDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme

le 07/03/2024

Désignation de l'entreprise		SAS A.V.A.L.		8 CHEMIN DE MARSALETTE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		33650 LA BREDE					
SIRET		9 0 3 2 9 2 8 1 1 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		15	
				Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	210 022	042		210 022	210 022
	Total I (5)	044	210 022	048		210 022	210 022
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	112 833	074		112 833	134 217
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 007	086		16 007	9 221
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	128 839	098		128 839	143 438
	Total général (I + II)	110	338 861	112		338 861	353 460
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		113 252			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		123 252		10 000	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		84 411		168 647	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 131 000)	172		131 198		174 813	
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III		176		215 609	343 460
Total général (I + II + III)				180		338 861	353 460
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.V.A.L.		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
			217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 248	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	1 248		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 248)		
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers	(III)	280	120 705		
	Produits exceptionnels	(IV)	290	18 445		
	Charges financières	(V)	294	3 264		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	198		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	113 252	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	113 252		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	198		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	5 902	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			641		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			647		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	1 318		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	1 318		

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire des associés

A.V.A.L.

SASU au capital de 10 000 euros

8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE

RCS BORDEAUX 903 292 811

L'associé unique de la société A.V.A.L., au capital de 10 000 euros, s'est rendu au siège social, le 07/03/2024 à 19 heure, sur la convocation régulière qui lui a été faite.

Était présent, l'associé : Monsieur LEGRAND Grégory, demeurant 8 Chemin de Marsalette 33650 LA BREDE

L'assemblée est présidée par Monsieur LEGRAND Grégory, présent et acceptant.

Le Président constate, qu'étant le seul associé, il peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- Les statuts de la société;
- Le rapport de gestion ;
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'associé.

Le président déclare que l'associé unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour porté dans la convocation.

Puis le président rappelle que l'associé est présent à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du directoire sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion du directoire,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

62

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société A.V.A.L. approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 113 252 euros.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé donne quitus entier au directoire de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 113 252 euros comme suit :

- Au poste « Réserve légale » pour 1 000 euros
- Au poste « Report à nouveau » pour 103 252 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la présidence l'associé de la société A.V.A.L.

Fait à LA BREDE,
Le 07/03/2024

Monsieur LEGRAND Grégory

